

**Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
du 08 avril 2026 à 19h00**

Nombre de conseillers : 27

Date de convocation : 01 avril 2026

Présents : 27

Procuration : 0

Absent : 0

Quorum : atteint

Sous la présidence de : Mme Michèle LECKLER, Maire**Membres présents :** BAPST Luc, BASTIAN Thomas, CECCONI Mario, CULET Sébastien, ECKERT Christian, ENNESSER Cathie, FISCHER Norbert, GOETZ Anne-Sophie, HANSEN Frédéric, HORNECKER Sandrine, KOHLER Virginie, KRETZ Brigitte, LAUFFENBURGER Evelyne, LIBS Sylvain, LORENTZ Jean-Marc, LUBREZ Vanessa, LUDWIG Philippe, MICHEL Xavier, PFISTER Muriel, POLIFKE Estelle, RICHARD André, ROESSLER Sabine, SCHWAB Véronique, SCHWENTZEL Martin, SIMON Laurence, WIMMER Gaëlle**Membres excusés :** /**Membre absent non excusé :** /**2026-46. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA
COMMUNE A LA COMMISSION LOCALE
D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES
(CLECT)**

Conformément aux dispositions de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, une Commission consultative d'évaluation des transferts de charges (CLECT) doit être créée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, ici l'Eurométropole de Strasbourg (EMS), à la majorité qualifiée des 2/3.

Cette commission est chargée d'évaluer les transferts de charges à chaque transfert de compétence. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes membres, à raison d'un membre titulaire par commune et d'un membre suppléant.

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C IV du Code Général des impôts (CGI), les membres titulaires et suppléants de la CLECT sont nommés par le conseil métropolitain après désignation par les communes.

VU l'article 1609 nonies C IV du Code général des impôts ;

CONSIDERANT que la commune de PLOBSHEIM doit désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour la représenter au sein de la CLECT de l'Eurométropole de Strasbourg.

Le conseil municipal,

Après délibération,

- ▶ **NOMME** Madame Michèle LECKLER (Maire) comme membre titulaire et Madame Sandrine HORNECKER (1^{ère} adjointe) en tant que suppléante pour représenter la commune de Plobsheim au sein de la CLECT de l'EMS.

Adopté à l'unanimité.

Pour copie conforme
Fait à Plobsheim, le 09 avril 2026

Michèle LECKLER, maire

Florian RISPAL, secrétaire de séance

